



**Monsieur Mars Di Bartolomeo**  
**Président de la Chambre des**  
**Députés**  
**Luxembourg**

Luxembourg, le 2 février 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de l'Agriculture concernant la mesure 224 du « Zukunftspak ».

Selon le « Zukunftspak », la mesure No 224 libellée «Comptabilité agricole payante» devrait engendrer des économies au niveau du Budget de l'ordre de 120.000 euros par an.

Au cours de la réunion du 6 novembre 2014 de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs, Monsieur le Ministre a souligné que dorénavant la comptabilité agricole ne sera pas d'office payante. La comptabilité économique générant les données utiles à la gestion de la politique agricole du pays dans son ensemble ne serait pas visée, mais seulement la comptabilité fiscale. La réglementation exacte de cette mesure resterait toutefois à définir et l'impact sur le revenu des exploitations agricoles serait minimal.

La transposition de cette mesure a cependant pour conséquence que le Service d'Economie Rurale demeure le dernier service auprès duquel les exploitations agricoles peuvent encore profiter d'une subvention pour la gestion d'une comptabilité agricole. Selon mes informations les conventions y relative avec d'autres organisations n'ont plus été prolongées.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes parlementaires à Monsieur le Ministre de l'Agriculture

- Pour combien d'exploitation agricoles la comptabilité est actuellement effectuée par le Service d'Economie Rurale ?
- Monsieur le Ministre peut-il m'informer si le Service d'Economie Rurale sera disposé à accepter la gestion de la comptabilité agricole de toutes les exploitations agricoles qui en raison de la transposition de la mesure 224 du « Zukunftspak » doivent maintenant assumer l'intégralité des coûts pour la gestion de leur comptabilité ?
- Dans la négative, pour quelles raisons ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

**Martine Hansen**  
**Députée**



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Viticulture et de la  
Protection des consommateurs

Dossier suivi par : M. André VANDENDRIES  
Tél. : 247 82529

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
14 MARS 2017

Réf.: 8817

**Monsieur Fernand ETGEN**  
**Ministre aux Relations avec le**  
**Parlement**

**Service Central de Législation**

**LUXEMBOURG**

Luxembourg, le 14 mars 2017

**Objet:** Question parlementaire n° 2730 de l'honorable Députée Madame Martine Hansen

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire citée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Ministre de l'Agriculture,  
de la Viticulture et de la  
Protection des consommateurs,

Fernand ETGEN



**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs à la question parlementaire no 2730 de l'honorable Députée Madame Martine Hansen**

---

**1. Pour combien d'exploitations agricoles la comptabilité est actuellement effectuée par le Service d'Economie Rurale ?**

Le nombre actuel d'exploitations agricoles, viticoles et horticoles faisant leur comptabilité auprès du Service d'Economie Rurale s'élève à 880.

**2) Monsieur le Ministre peut-il m'informer si le Service d'Economie Rurale sera disposé à accepter la gestion de la comptabilité agricole de toutes les exploitations agricoles qui en raison de la transposition de la mesure 224 du « Zukunftspak » doivent maintenant assumer l'intégralité des coûts pour la gestion de leur comptabilité ?**

Le Service d'Economie Rurale est disposé à accepter la gestion de la comptabilité agricole de toutes les exploitations agricoles qui en raison de ladite mesure font une demande auprès de la division de la comptabilité dans la limite des ressources humaines disponibles.

Au moment actuel, la division de la comptabilité occupe 22 comptables correspondant à 19,75 équivalents temps plein pour effectuer les comptabilités des 880 exploitations. Un comptable à temps plein s'occupe donc en moyenne de 45 entreprises. Or, le volume de travail qui peut être presté par un comptable ayant une certaine expérience professionnelle varie entre 40 et 45 comptabilités agricoles selon la taille de l'exploitation et la complexité des productions. Les comptables du SER travaillent donc déjà à la limite de leurs possibilités.

On peut préciser que le nombre d'exploitations effectuant leur comptabilité au Service d'Economie Rurale par contre n'a diminué que peu au cours des dernières années (- 6% depuis 2010). Ceci est dû au fait que les exploitations effectuant une comptabilité économique sont en majorité des exploitations viables dont la reprise est garantie. Par contre elles ne cessent d'augmenter en taille et en complexité, ce qui se reflète surtout au niveau des opérations de la TVA, de la production d'énergies renouvelables et des activités accessoires. Face à cette complexité croissante des secteurs agricole, viticole et horticole et face à un certain nombre d'obligations dans le cadre des politiques nationales et européennes, la division de la gestion, de la comptabilité et de l'entraide agricoles a redéfini et étendu la prestation de ses services : comptabilisation selon la méthode au net en matière de la TVA, saisie et calcul de nouveaux indicateurs agroenvironnementaux, etc.

Ainsi, les comptabilités ont vu augmenter le nombre moyen des saisies comptables par exploitation de 25 % entre 2010 et 2015. Le nombre total des saisies a augmenté de 857.630 en 2010 à 1.013.380 en 2015.

Evidemment, au cours des années à venir, le nombre d'exploitations effectuant leur comptabilité au Service d'Economie Rurale va diminuer suite au processus de restructuration du secteur agricole, ce qui va libérer des disponibilités au sein du Service d'Economie Rurale.

Ainsi, le Service d'Economie Rurale prend note des demandes respectives et les gère sur une liste d'attente.

Une analyse approfondie du Service de la comptabilité et de l'entraide agricole du SER sera entamée, avec la finalité d'exploiter au mieux les informations du réseau comptable agricole dans l'intérêt général des producteurs, notamment pour mettre en place des indicateurs susceptibles d'encadrer le développement des pratiques agricoles durables, tel que l'agriculture de précision.

**3) Dans la négative, pour quelles raisons ?**

Sans objet.